

SAC-240405

ANNEXE 1

Transcription de la 277^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 5 avril 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

1.1 Bienvenue à une nouvelle membre et au représentant des professeurs et professeures à la retraite

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde. Je veux vous souhaiter la bienvenue à cette 277^e séance du Sénat académique. « L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. » Avant de commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à une nouvelle membre et aussi au représentant des professeurs et professeures à la retraite donc on a d'une part Danika Beaudin qui est étudiante à l'UMCM et d'autre part, on a Réjean Hall qui est professeur à la retraite qui remplace Jeanne d'Arc Gaudet jusqu'à la nomination de l'Association des bibliothécaires, professeurs et professeures à la retraite de l'Université de Moncton. Et j'ajouterais aussi que le mandat de Simon Thériault et de Francis Bourgoïn, étudiants à l'UMCM, ont été reconduits pour une période d'un an. Les scrutateurs pour cette séance du Sénat académique seront Aboubaker Bensad et Janice Comeau et les personnes excusées, une seule absence, Danika Beaudin et l'heure de clôture prévue du Sénat est de 16 h.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour monsieur le président. La convocation a été envoyée le 27 mars, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat académique le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévus au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Ça nous amène au point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle, monsieur le président.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 4, correspondance, nous avons rien à signaler de notre côté.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Maintenant nous sommes au point 5, l'approbation de l'ordre du jour. Vous avez bien reçu l'ordre du jour, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires par rapport à l'ordre du jour? Je ne vois rien de mon côté donc j'ai besoin d'une proposition et d'un appui pour l'approbation. J'ai Amel Kaouche qui propose et Gervais Mbarga qui appuie. C'est un vote à main levée donc ne levez pas la main si vous êtes pour, mais si vous voulez voter contre, vous levez la main. Si je ne vois aucune main, ça veut dire que c'est unanime. Parfait, l'ordre du jour est approuvé.

6. Adoption du procès-verbal SAC-240301

Président d'assemblée : Le point 6, l'adoption du procès-verbal. Même chose, vous avez reçu le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des questions? D'abord j'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Salah-Eddine El Adlouni appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Je ne vois rien donc est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent pour l'adoption du procès-verbal ou qui votent contre? Si oui, levez la main. Une abstention. C'est adopté, parfait.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-240301

7.1 Autres

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 7, les affaires découlant du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. De notre côté, nous n'avons rien à signaler. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions? Je ne vois rien, c'est parfait.

8. Rapport du Comité de la planification

8.1 Plan d'action autochtone réseau

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, le rapport du Comité de la planification donc le 8.1, le plan d'action autochtone réseau et je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Nous avons à l'ordre du jour aujourd'hui notre plan institutionnel autochtone. Peut-être juste pour mettre la table, nous aurons comme invités aujourd'hui Mme Pierrette Fortin et M. Sébastien Bérubé qui vont faire la présentation du plan. Ça fait quand même je dirais deux ans que l'université travaille sur ce plan. On a à l'équipe de direction décidé un peu d'une trajectoire pour l'adoption du plan, peut-être juste vous parler quelques instants là-dessus. Comme vous l'avez vu, la recommandation qu'on a devant nous aujourd'hui c'est une recommandation du Comité de planification donc nous avons adopté la recommandation du plan à notre dernière rencontre qui datait du 15 mars. On aura aujourd'hui la présentation et si c'est la volonté du Sénat, on aura l'adoption du plan au niveau du Sénat académique. Je présume qu'on va le passer aujourd'hui. Suivant l'adoption par le Sénat, le Sénat va acheminer le dossier vers le conseil. C'est sûr qu'il y a des incidences financières liées au plan autochtone donc on prévoit une vérification auprès du Comité des finances au mois de mai et ensuite le CEX, le Comité exécutif probablement vers le début juin en prévision de la rencontre du conseil le 15 de juin. Voilà un petit peu la trajectoire du projet. Je sais pas madame la secrétaire générale si nos invités sont là, mais on va inviter Mme Fortin et M. Bérubé à présenter le plan. Je vois Sébastien puis Pierrette doit être pas loin aussi. Je vois Pierrette également. Excellent. Sans plus tarder, on fera la présentation du plan puis suivant la présentation de Mme Fortin et de M. Bérubé, je mettrai la proposition sur la table puis s'il y a un appuieur, ensuite on pourra avoir la discussion qui s'ensuit. Donc je vais céder la parole à nos collègues Pierrette et Sébastien.

Fortin : Merci M. Roy. Sébastien et moi allons partager la présentation. Je vais dicter et ensuite je vais lui céder la parole. Sébastien, est-ce que tu peux m'indiquer si tu peux avancer la présentation?

Bérubé : Est-ce que la présentation est visible?

Fortin : Elle est visible moi sur la première page. En terme de présentation dans un premier temps, on va faire une petite mise en contexte en soulignant l'engagement de l'université envers les peuples autochtones. Par la suite, on présentera le plan d'action 2022-2028 avec les prévisions budgétaires 2024-2025 et on soulignera comme le VRER vient de le faire, les prochaines étapes. Donc deux ententes ont été signées par l'université, la première le 29 juin, 2020. Celle-là a été signée entre _____ la chef de la première nation Maliseet du Madawaska et la représentante de la nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick, Patricia Bernard, et une deuxième entente a été signée le 19 mars, 2021 entre l'UMCM et le UMCE et le MTI, une organisation qui représente les chefs Mi'kmaq au Nouveau-Brunswick. Maintenant au niveau du plan d'action les étapes qui ont été faites jusqu'à présent, dans un premier temps le plan d'action a été élaboré par Elizabeth Dawes en collaboration avec la responsable réseau du dossier autochtone et vice-rectrice du campus d'Edmundston de l'époque, Madeleine Dubé. En décembre 2021, il y a une validation qui a été faite avec les membres du comité Mawiomí pour la nation Mi'kmaq et avec la chef Bernard pour la nation Wolastoqey. En 2022-2023, il y a eu un processus de révision et de priorisation qui a été réalisé avec les membres du comité Mawiomí. Depuis 2022-2023, on est en processus de consultation et d'approbation interne. Le plan d'action a été adopté par la RVD le 6 février, 2023 et par la RVD le 9 mai, 2023. En août 2023, le plan d'action avait des prévisions budgétaires de 2024 à 2027 et a été déposé à l'équipe de direction de l'université. En février 2024, les demandes budgétaires ont été transmises au Comité de budget de l'université et comme M. Roy l'a mentionné, le 15 mars le plan d'action a été adopté au Comité de planification.

Bérubé : Les engagements de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones se divisent en cinq axes qui sont augmenter les effectifs autochtones de la population étudiante, le personnel enseignant et non-enseignant et assurer des espaces de participation aux autochtones du Nouveau-Brunswick à la gouvernance de l'Université de Moncton, offrir un milieu d'études et de vie propice à l'épanouissement des étudiants et étudiantes autochtones et appuyer leur réussite, renforcer les relations des trois campus de l'Université de Moncton avec les autochtones notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqey et répondre aux besoins qu'ils expriment en enseignement, en recherche et en engagement communautaire. Intégrer les savoirs et les cultures autochtones au programme d'études de l'Université de Moncton et favoriser l'engagement interculturel entre les membres autochtones et allochtones de la communauté universitaire. Finalement, rehausser la visibilité de la recherche, du développement et de la création menée par ou avec les autochtones dans toutes les disciplines notamment dans les trois axes de développement prioritaire que sont les études acadiennes et milieux minoritaires, la santé et l'environnement. Pour se tourner avec ce plan d'action-là, les objectifs du plan sont de faciliter l'accès au programme d'études, de renforcer la politique d'équité en matière d'emploi afin de faciliter l'embauche de personnel enseignant et non-enseignant autochtone, assurer une représentation autochtone au sein des instances ayant des représentantes ou des représentants communautaires et mettre en place un protocole qui respecte les façons de faire des partenaires Mi'kmaq et Wolastoqey. Direction et les prévisions pour 2024-2025, on a le déplacement dans les écoles et le communauté qui inclut aussi le matériel promotionnel pour un montant de 10 000 dollars, le programme d'aînés en résidence qui assurera une présence autochtone aux deux semaines sur chacun des campus pour pouvoir ajouter des ressources disponibles à toute la communauté universitaire, demande un investissement de 16 125 dollars par campus annuellement. On parle donc de 48 375 dollars et une enveloppe de 10 000 dollars pour l'organisation de deux rencontres entre les aînés en résidence des trois différents campus et un montant de 12 000 dollars pour les réunions des

communautés Mawiomi et le Comité Wolastoqey qui est présentement en développement pour trois rencontres en présentiel pour chacune des communautés par année 12 000 dollars. Pour l'objectif 2, on a d'assurer la sécurité culturelle des étudiants et étudiantes autochtones, favoriser la rétention et la diplomation des étudiantes et étudiants autochtones. Pour cette partie-là, on a un montant de 12 000 dollars qui sert à valoriser culturellement la visibilité sur les campus avec des œuvres, de l'ameublement, des éléments architecturaux. Ensuite on a l'organisation d'événements ou d'ateliers en lien avec l'intégration culturelle universitaire des étudiantes et étudiants autochtones pour 10 000 dollars, la création d'une formation autoportante et en ligne pour le personnel de l'Université de Moncton sur les reconnaissances culturelles des premiers peuples pour un montant de 6 000 dollars, et la création de bourses d'études pour étudiantes et étudiants autochtones, huit bourses annuelles de 5 000 dollars pour un montant de 40 000. Pour le troisième point, on a renforcé les relations entre les communautés Mi'kmaq et Wolastoqey qui sont les trois campus de l'Université de Moncton et répondre aux besoins exprimés par les communautés Mi'kmaq et Wolastoqey en formation à RDCI et en engagement communautaire. Pour les prévisions, on a un montant de 52 000 dollars qui est la moitié du salaire de la coordination selon l'entente actuelle qu'on a avec Avenir Wabanaki et pour la prochaine année, le salaire et les bénéfices du premier poste d'agent ou agente de liaison culturelle et de formation pour la nation Mi'kmaq, on a pas pour cette année de montant pour la nation Wolastoqey étant donné qu'il y a eu une entente de prêt de service qui a été établie avec la nation. Et finalement, un développement d'initiatives pédagogiques ou de formation avec les partenaires autochtones qui inclut aussi les déplacements pour un montant de 20 000 dollars. Quatrième point, faire mieux connaître les peuples autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqey qui est sensibiliser la communauté universitaire à l'histoire, la culture, les réalités et les enjeux contemporains ainsi que les aspirations des peuples autochtones. Favoriser l'engagement interculturel entre les membres autochtones et allochtones de la communauté universitaire. Les prévisions : développer et offrir conjointement avec nos partenaires autochtones des formations sur la reconnaissance des réalités et des enjeux des cultures autochtones, la décolonisation et l'autochtonisation pour le leadership administratif, le corps professoral et pour les employés et employées pour un montant de 10 000 dollars. Les honoraires pour des services de consultante et consultant, un montant de 7 500 dollars est demandé et l'organisation d'activités afin de reconnaître et souligner des moments ou événements importants pour les Mi'kmaq et les Wolastoqey un montant de 6 000 dollars. Finalement, les objectifs du point cinq sont de rehausser la visibilité de la RDCI, recherche, développement, création et innovation, menée par ou avec des autochtones notamment chez les Mi'kmaq et les Wolastoqey et renforcer la RDCI menée par ou avec les autochtones notamment chez les Mi'kmaq et les Wolastoqey dans les trois axes de développement prioritaire que sont les études acadiennes en milieu minoritaire, la santé et l'environnement. Pour ce qui est des prévisions budgétaires, on a pas mis pour cette année-là étant donné qu'on prévoyait que ça relevait des facultés et de la FESR.

Fortin : En terme de prochaine étape encore une fois comme le VRER l'a mentionné, faudra aussi que le plan d'action soit approuvé par le Conseil de l'université le 15 juin. Par la suite, les porteurs de dossier déterminés pour sa mise en œuvre seront informés et responsabilisés. Cela étant dit, il y a des actions qui sont déjà en cours de développement ou encore ont été réalisés, par exemple l'embauche du coordonnateur par la voie de Sébastien qui a été fait au début du mois de décembre. On a aussi le développement du programme d'aînés et d'aînées en résidence qu'est en cours, on fait déjà une offre d'activités et d'ateliers de sensibilisation. Il y a déjà de la recherche autochtone qui se fait aussi donc il y a plusieurs choses qui sont déjà en cours. Voilà pour notre présentation et nous sommes disponibles pour répondre à des questions.

Président d'assemblée : Merci pour cette présentation Mme Fortin et M. Bérubé. À ce stade-ci, on va passer aux questions ou commentaires. Hélène Albert.

Albert : Merci Pierrette, merci Sébastien. C'était enfin une superbe étape franchie, ça fait longtemps longtemps en collaboration avec les partenaires Mi'kmaq et Wolastoqey que ce projet-là est en ____ fait que je suis vraiment très très contente puis j'espère qu'on va vraiment appuyer ce beau plan d'action-là parce que s'il est pour trois ans, c'est que ça fait un bon bout de temps qu'on y travaille puis on est enfin rendu là donc moi je pense que les trois prochaines années seront des années qui vont nous permettre de vraiment faire des belles avancées puis affirmer aussi notre engagement envers la décolonisation puis l'autochtonisation de notre université par des moyens concrets. J'apprécie aussi qu'on a chiffré aussi le soutien à ces initiatives-là pour vraiment rendre ça possible. Je suis très fière qu'on soit rendu là. Je l'ai dit souvent que mieux vaut prendre le temps puis faire les choses bien que faire les choses trop rapidement, je pense qu'on a bien pris notre temps, mais là c'est le temps qu'on accouche de ce beau projet-là. Puis merci beaucoup aussi à Pierrette d'avoir pris le volet dans ce dossier-là puis d'avoir amené ça à ce point-là. Je pense qu'on est vraiment fier aussi de la collaboration de nos partenaires Mi'kmaq dans le développement des cinq axes qui ont été développés avec les partenaires donc ça été fait de manière très collaborative. Moi je suis très contente puis je sais pas si Gilles va en faire la proposition, je serais fière de le proposer ou de l'appuyer peu importe, mais pour moi c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur puis je suis vraiment fière qu'on en soit rendu là à ce moment-ci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'abonde dans la même voie que Hélène. Vraiment je trouve ça fabuleux, très intéressant. Par contre j'ai une petite question concernant le budget et les ententes associées à ça. En terme de budget, j'ai vu à certains endroits qu'il y avait une entente en terme de financement ou je sais pas qu'est-ce qui en est exactement parce que le budget associé à ces initiatives-là, c'est notre institution qui doit déboursé cela à 100 % ou y a-t-il quelque chose, enfin bref, à quel niveau on est? C'est quoi le total de ce budget?

Bérubé : Je peux peut-être répondre que les montants qui ont été présentés, qui ont été demandés, sont les montants qui ont été demandés à l'institution. Les montants des partenariats et ces choses-là ne font pas partie de la demande.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je vais céder la parole au vice-recteur qui va faire la proposition.

VRER : Oui, merci monsieur le président. J'aimerais mettre sur la table la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le plan d'action autochtone réseau.

Président d'assemblée : Parfait donc nous avons une proposition, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Hélène Albert. Merci, la proposition est appuyée donc vous allez recevoir le lien qui mène au vote et on va vous donner le temps de voter. Nous avons le résultat du vote : pour 29, contre 1 donc c'est adopté à la majorité des voix. Merci beaucoup.

9. Rapport du Comité des programmes de premier cycle

9.1 Modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier et coopératif)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9, le rapport du Comité des programmes de premier cycle, d'abord le point 9.1, modification de la condition d'admission au baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier et coopératif). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais peut-être juste faire un petit commentaire d'ouverture qui est un petit peu plus large que le projet qui est devant nous. Comme vous le savez peut-être dans notre plan opérationnel de la stratégie, on a justement une action qui veut qu'on regarde nos conditions d'admission à nos programmes parce qu'il y en a quand même qui sont peut-être trop prescriptifs et disons pas assez flexibles donc l'exemple qu'on a devant nous aujourd'hui ça démontre un peu la raison d'être pourquoi on a cet élément-là dans notre plan opérationnel. Il s'agit ici de modifier la condition d'admission du programme de baccalauréat en aménagement des forêts qui est offert à notre campus d'Edmundston. La condition actuelle prescrit la condition C donc comme vous le savez, on la condition A, B, C et D et chaque programme a comme condition d'admission une de ces quatre conditions-là puis les cours qui sont prescrits au niveau du secondaire pour l'admission à nos programmes d'études sont décrits dans ces conditions-là. Spécifiquement la condition C c'est qu'on exige un cours de biologie donc un cours de sciences, un cours de biologie donc soit le cours BIOL53-4021 au Nouveau-Brunswick ou BIOL506 au Québec. Il y a plusieurs problématiques qui se présentent dans ce cas ici. Premièrement, le cours BIOL qui est offert en 12^e année on juge qu'il n'est pas très pertinent pour le programme d'études. Ensuite au Québec le cours de biologie de 5^e année donc le Biologie-506 n'est plus un cours obligatoire donc quelqu'un qui n'aurait pas pris le cours 506 théoriquement serait pas admissible au programme d'aménagement des forêts. Ce qui est proposé ici c'est d'élargir un peu la condition donc ça serait de permettre de substituer le cours par un cours de physique donc le 51411 ou son équivalent. La condition de biologie serait encore là, mais on permettrait également les gens qui ont suivi un cours de physique d'être éligible au programme d'études. Vous avez dans la documentation les formulaires CPR nécessaires pour faire ce changement-là. Monsieur le président, j'aimerais de mettre sur la table la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la modification de la condition d'admission au baccalauréat en aménagement des forêts donc ça touche les régimes réguliers et coops afin de permettre aux personnes candidates n'ayant pas suivi le cours de Biologie-53421 ou son équivalent de le substituer par le cours Physique-51411 ou son équivalent afin de respecter les exigences de la condition d'admission C. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur donc c'est proposé. Est-ce que c'est appuyé? Hector Adégbidi donc proposé et appuyé donc on va lancer le vote. Est-ce qu'il y a des questions, désolé? Je vois une main, Céline.

Surette : Y a-t-il une raison pourquoi qu'on a pas été pour la condition D au lieu de la condition C qui permet plus de flexibilité dans les cours de sciences?

Adégbidi : Oui en vérité on l'a regardé, mais justement dans le sens où on voudrait pas totalement sortir de cette catégorie de condition, c'est pour cela que nous avons jugé qu'il fallait juste modifier cet alinéa des conditions.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Juste pour un point d'information, la condition D est plus exigeante au niveau des mathématiques requises donc faut tenir ça en compte.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette précision. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : C'est un petit peu plus technique. J'ai vu que c'était en vigueur à partir de janvier 2024. J'imagine que c'est reporté et mon deuxième élément c'est que dans la résolution on marque Biologie-53421 ou son équivalent, j'imagine que ça inclut l'équivalence du Québec ou est-ce qu'on devrait avoir une deuxième motion avec la condition pour le Québec?

Adégbidi : Absolument. Je crois que ce qu'on a ici ça inclut lorsqu'on met entre parenthèses « ou son équivalent », ça implique aussi la situation du Québec.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Ça va donc on va lancer le vote. On a le résultat du vote : pour 34, contre 0 donc c'est adopté à l'unanimité.

9.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 9.2, résolutions transmises pour information, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez les quelques résolutions qui ont été adoptées par le Comité des programmes. C'est des résolutions qui ont pas besoin de venir au Sénat donc ça touche la modification à des cours notamment donc un cours de foresterie puis également une modification mineure au profil des baccs en sciences majeure biologie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y avait des questions sur les résolutions transmises pour information? Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Juste une petite question pour le sénateur Gilles. Les résolutions qui doivent pas venir au Sénat, en quoi est-ce qu'on fait allusion exactement?

VRER : Les attributions sont dans les Statuts et Règlements. Il y a des modifications qui touchent par exemple les cours donc ça se termine au Comité des programmes donc ça pas besoin de venir au Sénat donc on transmet les résolutions pour information. Si c'est pas des modifications au programme ou aux conditions d'admission ou des choses comme ça, ça pas besoin de venir au Sénat. J'ai pas les attributions devant les yeux, mais on peut aller voir.

Dako : J'ai posé la question par anticipation parce que je vais peut-être faire référence à ça plus tard moi aussi, c'est pour cette raison que je voulais faire une vérification, mais je vais aller regarder les critères comme il faut. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non, parfait.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Modification des informations au Répertoire pour personnes étudiantes à temps partiel (Formation continue)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10, rapport du Comité des règlements, le point 10.1, modification des informations au répertoire pour personnes étudiantes à temps partiel (formation continue) et je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe, Mme Elizabeth Dawes.

Dawes : Merci. Alors la première des quatre propositions pour le Comité des règlements ça concerne l'information au répertoire concernant les personnes étudiantes à temps partiel. C'est des modifications mineures notamment pour mettre personne étudiante plutôt que étudiante ou étudiant. Je vais demander au VRER de bien vouloir proposer.

VRER : Avec plaisir. Donc monsieur le président, j'aimerais mettre la proposition suivante sur la table : que le Sénat académique accepte les modifications de nomenclature aux informations au répertoire pour personne étudiante à temps partiel.

Président d'assemblée : Merci. C'est proposé et c'est appuyé par Olivier Clarisse. Questions? Il n'y a pas de question, on va lancer le vote. On a le résultat du vote : pour 34, contre 1 donc c'est adopté à la majorité des voix.

10.2 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et du dépôt de la thèse ou du mémoire au 2^e cycle (règlement 31.6)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10.2, modification du règlement portant sur les normes de rédaction et de dépôt de la thèse ou du mémoire de 2^e cycle (règlement 31.6). Madame Dawes.

Dawes : Alors il s'agit ici d'une modification mineure qui concerne le 2^e cycle pour le dépôt de la thèse ou du mémoire. Monsieur le VRER.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais mettre sur la table la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 31.6.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y a des questions? Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Juste une question que j'adresserais probablement à moins que le VRER soit en mesure de répondre, mais peut-être plutôt au doyen de la FESR et vice-recteur adjoint concernant le 31.6.5, mais c'est vrai aussi pour le 32.8.5 qu'on verra dans quelques minutes, est-ce qu'il y a beaucoup de cas où la direction de thèse refuse de fournir l'attestation à la personne étudiante?

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur adjoint, est-ce que vous voulez répondre?

LeBlanc, F. : Merci. J'ai pas les statistiques en main, mais ça arrive très peu souvent. On a eu des cas où est-ce qu'il faudrait vérifier, mais c'est rendu presque à la soutenance avant que le superviseur approuve. Donc ici ça donne l'option que l'étudiant puisse demander d'aller de l'aide à la soutenance même si que son superviseur n'approuve pas. Ça arrive très très rarement.

Thibault : Et la fois où c'est arrivé, si je peux me permettre...

LeBlanc, F. : Je sais pas, faudrait je vérifie. C'est le vice-doyen qui s'occupe...

Thibault : ___ personnel. Merci.

LeBlanc, F. : Oui, mais ça arrive très peu souvent.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions.

LeBlanc, F. : Souvent c'est réglé avant qu'on se rende à la soutenance.

Président d'assemblée : On a une question de Pandurang Ashrit.

Ashrit : Merci. Je voulais juste ajouter que oui on a eu un cas comme ça dans notre faculté. Ça peut arriver.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision. Monsieur le vice-recteur adjoint, aviez-vous une précision à apporter?

LeBlanc, F. : Il y aurait peut-être une petite modification à faire si possible à l'amiable. Si je me trompe pas au Comité des règlements lorsqu'on a adopté ce règlement ici dans le 3.6.6, on parle de la bibliothèque générale, c'était comme ça que c'était mentionné dans les règlements auparavant. On avait suggéré que ce soit la Bibliothèque Champlain parce que c'est vraiment la bibliothèque générale, c'est vague, puis je pense que c'est comme ça qu'on l'avait adopté si je me trompe pas. C'est le Comité des règlements donc si qu'on pourrait mettre simplement la Bibliothèque Champlain est responsable d'imprimer et de faire...

Dako : Je valide que c'est ce qu'on avait fait.

LeBlanc, F. : C'est ça. J'ai remarqué cette semaine que c'était revenu à la bibliothèque générale puis ça va revenir aussi dans un autre règlement plus tard aujourd'hui.

Président d'assemblée : D'accord donc une correction à l'amiable, c'est ce que je propose. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires? Non? D'accord donc nous allons passer au vote. Le résultat du vote : pour 36, contre 0, adopté à l'unanimité.

10.3 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et du dépôt de la thèse au 3^e cycle (règlement 32.8)

Président d'assemblée : Le point 10.3, modification du règlement portant sur les normes de rédaction et du dépôt de la thèse de 3^e cycle (règlement 32.8), madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. On a encore une fois la même modification, mais cette fois qui s'applique au 3^e cycle et on voudrait encore une fois indiquer la Bibliothèque Champlain.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le vice-recteur, vous en faites la proposition?

VRER : Oui. Que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 32.8.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? Francis LeBlanc. Donc proposé et appuyé. Questions ou commentaires et on s'entend sur la correction à l'amiable Bibliothèque Champlain qui va remplacer bibliothèque générale. Est-ce qu'il y a des questions? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci. Une petite question, peut-être que je me trompe, mais à la lecture du document pour le 3^e cycle, c'est la FESR qui gère le dossier en cas de refus du superviseur de l'interaction d'appuyer le dépôt initial,

tandis que pour la maîtrise c'est le CES. Est-ce que je suis dans les choux ou est-ce que c'est le cas? Pourquoi ce n'est pas le CES du doctorat qui s'occupe de ça?

Président d'assemblée : Merci pour cette question.

LeBlanc, F. : Je peux donner un élément de réponse. Pour les thèses au doctorat, c'est la FESR qui gère les soutenances tandis que pour la maîtrise c'est d'évoluer au CES donc en différenciant les deux niveaux. Ça été comme ça historiquement.

Président d'assemblée : Merci M. LeBlanc. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Non, donc on passe au vote. Nous avons le résultat du vote : pour 35, contre 0, adopté à l'unanimité.

10.4 Modification des règlements de cycles supérieurs (règlements 28, 30, 31 et 32)

Président d'assemblée : Et le dernier point, le 10.4, modification des règlements des cycles supérieurs donc règlement 28, 30, 31 et 32, madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors ici, il s'agit encore une fois de modification mineure pour faire certaines mises à jour et pour ajouter le rapport d'avancement annuel pour les personnes étudiantes. Alors monsieur le VRER.

VRER : J'aimerais de mettre sur la table, monsieur le président, la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements des cycles supérieurs 28, 30, 31 et 32.

Président d'assemblée : Merci. Proposé et appuyé par Francis LeBlanc. Questions ou commentaires? Je ne vois rien donc on va procéder au vote. Nous avons le résultat du vote, pour 35, contre 0, adopté à l'unanimité. Merci.

11. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes.

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11, la destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes, ce sera un vote à main levée. On a besoin d'une proposition et il faut que ce soit appuyé donc je cherche des mains levées. Proposé par Hector Adégbidi, appuyé par Olivier Clarisse. Si vous n'êtes pas d'accord, levez la main. Donc c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

12. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

12.1 Cadre d'assurance de la qualité

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12, le rapport du Comité d'assurance de la qualité, le 12.1, cadre d'assurance de la qualité donc nous avons une présentation de Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe. Je vais demander qu'on projette la présentation. Madame Dawes, la parole est à vous.

Dawes : Merci. Alors ça me fait plaisir de vous présenter le cadre d'assurance de la qualité. J'ai neuf diapos à vous présenter alors on va passer à la première, élaboration du cadre d'assurance de la qualité est en cours depuis 2021. La première année, c'était le rapport d'autoévaluation et la visite d'évaluation externe. Dans la deuxième année, c'était le gros projet de réforme des comités du Sénat académique et maintenant on est dans la troisième année où il s'agit d'élaborer le cadre en tant que tel pour les programmes et aussi pour les services de soutien académique qui sont les services qui relèvent du VRER. En même temps, on a certains règlements et politiques où on a fait du travail, c'est des éléments qui sous-tendent le cadre ou qui doivent soutenir certains éléments du cadre. On voit les résultats d'apprentissage que le Sénat a adoptés récemment, le questionnaire réseau qui est en élaboration, la signature U Moncton qui s'en vient dans les prochaines semaines et le projet phare de la stratégie, le Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement qui va être présenté au Sénat au mois de novembre et par la suite au Conseil de l'Université en avril. Donc tous ces éléments qui appuient la mise en œuvre du cadre d'assurance de la qualité. On passe à la prochaine diapo. Ici on a un tableau comparatif si on compare le rôle de l'unité sous l'ancien processus et avec le nouveau cadre, on peut retrouver les différents éléments. À l'étape 1, on a encore la liste des évaluatrices ou évaluateurs potentiels qu'il faut soumettre. À l'étape 2, il y a le rapport d'autoévaluation qui devient un rapport moins étoffé et plus ciblé avec le nouveau cadre donc un maximum de 20 pages. Par la suite, on a l'occasion de réagir au rapport d'évaluation externe, mais au lieu de rédiger une lettre, on va plutôt utiliser un gabarit qui permet de voir clairement qui a dit quoi à propos de chaque recommandation. Alors une fois que les recommandations sont adoptées à l'étape 4, on a dans l'ancien processus un plan de mise en œuvre donc au lieu de faire le plan de mise en œuvre, on a plutôt un rapport préliminaire de suivi qui est essentiellement l'étape de la planification des suivis, c'est un tableau de deux pages qui ressemble beaucoup à ce qu'on faisait comme plan de mise en œuvre. Ensuite dans l'ancien processus, il fallait faire l'état d'avancement dans le rapport annuel facultaire. Donc au lieu de faire ça, on a le rapport final de suivi donc c'est le même tableau que dans le rapport préliminaire. Il s'agit d'ajouter des mises à jour dans le même tableau de deux pages. On a deux ou trois phrases pour chaque recommandation. Alors l'étape 6 dans l'ancien processus, il fallait faire un retour sur les dernières recommandations dans le rapport d'autoévaluation et au lieu de faire ça, on a un rapport d'amélioration continue qui encore une fois c'est le même gabarit donc on ne fait qu'ajouter des mises à jour au même rapport qui est un rapport de deux pages. Donc c'est très précis et très concis. Ce n'est pas un rapport très long, mais c'est vraiment un tableau très précis avec des mises à jour sur les actions. On passe à la prochaine diapo. L'étape

1 au début du processus, on a beaucoup travaillé pour bonifier les données institutionnelles notamment au niveau du registrariat et au niveau du Bureau de la recherche institutionnelle. On prévoit également des groupes de discussion pour recueillir la rétroaction étudiante. Avec le nouveau questionnaire réseau, il y aura des rapports agrégés pour l'appréciation étudiante de l'enseignement donc il ne s'agit pas des rapports individuels par cours, mais plutôt de rapports agrégés par matière donc tous les cours avec le même sigle. Pour les lettres finales, on s'intéresse au taux de réussite ou taux d'échec et au taux d'abandon. Encore une fois, c'est des résultats agrégés par programme et non pas de résultats de cours individuels. On a un nouveau sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante qui se penche sur ces données et qui va faire des rapports avec leurs observations sur les tendances générales et les écarts par rapport aux tendances alors on va voir des premiers rapports de ce comité dans les prochaines semaines. Avec les rapports des bibliothécaires réseaux, on a aussi de nouveaux éléments, on va voir les ressources éducatives livres qui sont pertinentes dans le domaine d'études. On passe à la prochaine diapo. L'autoévaluation, on peut constater que le rapport d'autoévaluation et d'évaluation externe, les deux ont les mêmes rubriques et pour chaque rubrique, on trouve des documents de références parce que souvent les évaluatrices et évaluateurs externes nous demandent pour la stratégie nos politiques, nos règlements et ainsi de suite. Alors le questionnaire est intégré au rapport et dans ces questionnaires, on peut trouver des questions portant spécifiquement sur les cycles supérieurs tandis que dans le passé, on était plus axé sur le premier cycle. La partie la plus importante du rapport c'est vraiment la conclusion où on donne les développements envisagés parce que c'est là que l'unité propose ses propres recommandations, ses propres solutions aux défis du programme. Alors ces recommandations ça peut être des améliorations de la gestion du programme ou des modifications au curriculum et par la suite, l'équipe d'évaluation va valider ou non ce qui est proposé par l'unité elle-même. On continue avec la prochaine diapo. L'évaluation externe ça se fait virtuellement, mais dans des cas où on a l'agrément qu'ils exigent, ça peut être également en présentiel. Quand on regarde des critères d'évaluation, on voit des éléments qui s'alignent avec la stratégie et on voit également des exigences de la CESP. Encore une fois, j'attire votre attention sur les développements envisagés où on considère ce que l'unité a proposé comme recommandation et on va les valider ou non. On passe à la prochaine diapo. Les décisions du sous-comité de la planification. Dans le processus, on a des regards internes qui viennent de la faculté, on a des regards externes avec l'équipe d'évaluation ou des personnes diplômées qui participent et on a des regards institutionnels. Alors la décision relative aux recommandations relève du sous-comité de la planification. Ça c'est un comité avec deux personnes étudiantes, deux membres du corps professoral, deux décanats, deux directions de services, le VRER et le recteur. Alors ils vont étudier les propositions initiales qui viennent du rapport d'autoévaluation qui sont proposées par l'unité. Ils vont tenir compte des réactions de l'unité par rapport aux recommandations externes et de l'avis du décanat donc on a pu l'avis du VRER. Dans le nouveau processus, l'avis du VRER n'existe plus, mais on a l'avis du décanat qui va se prononcer sur les recommandations si c'est faisable ou non si ça cadre bien avec les priorités institutionnelles et ainsi de suite. Alors le sous-comité doit également tenir compte des filtres stratégiques et garder toujours en tête l'élément réseau EDID, la participation collaborative et l'engagement écoresponsable, mais c'est le Sénat académique qui décide à la fin du processus si les suivis faits sont adéquats ou non. Le Sénat académique reçoit tout le dossier y compris le rapport final de suivi donc ça c'est un an après avoir reçu les décisions du sous-comité de la planification. Dans le cas où il y aurait une recommandation problématique, le Sénat académique aurait toujours décidé que c'était approprié de ne pas mettre en œuvre une telle recommandation. On continue avec la prochaine diapo. Avec les suivis, on a deux catégories. D'après la nature des suivis, on distingue entre les modifications au curriculum qui vont aller au CPR ou au CPS et les améliorations de la gestion du programme. Alors quand on parle de modifications au curriculum si c'est une modification de programme et non pas de cours, mais pour le programme, c'est approuvé par le conseil de facultés ensuite le CPR ou le CPS et le Sénat académique. Et on va voir dans chaque évaluation on nous demande des résultats d'apprentissage de programmes qui vont être publiés au répertoire donc ça c'est une exigence puisqu'on a déjà les résultats dans nos cours de le faire pour le programme globalement afin d'améliorer la cohérence de nos programmes. Les rapports de suivi, on a un rapport préliminaire où on planifie la mise en œuvre des actions et le rapport final qui vient un an après avoir reçu les décisions du sous-comité et puis le Sénat académique va étudier ce rapport final de suivi et décider si les actions prises sont adéquates ou non. Et par la suite, le rapport est affiché sur le site web donc c'est public, ça c'est d'une demande de la CESP et d'Universités Canada également. Les principales actions prises sont communiquées dans le rapport à la communauté alors ça serait par exemple le développement d'un nouveau programme comme une maîtrise professionnelle qui s'ajoute à l'offre des programmes, c'est de l'information qu'on mettrait dans le rapport à la communauté. On passe à la prochaine diapo. L'amélioration continue, ça c'est l'étape finale donc on est à mi-cycle dans le cycle de sept ans donc trois ans après les décisions du sous-comité de la planification, on va demander encore la rétroaction étudiante et on soumet un rapport d'amélioration continue donc des mises à jour au tableau qui était le rapport final de suivi. Et puis on soumet des recommandations au Sénat académique si le Comité d'assurance de la qualité juge bon de soumettre des recommandations, autrement ça viendrait au Sénat académique pour information. Alors au niveau de l'amélioration continue, le nouveau Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement va jouer un rôle important pour appuyer le personnel enseignant dans l'amélioration continue de la formation de l'enseignement et de l'encadrement et également dans la mise en œuvre des pratiques en pédagogie universitaire. On passe à la dernière diapo. Pour la mise en œuvre du cadre d'assurance de la qualité, on prévoit l'adoption au mois de mai, mais il faut comprendre que plusieurs éléments du cadre sont déjà en vigueur. La réforme des comités du Sénat académique est en vigueur depuis le 10 octobre 2023 donc on suit déjà le cheminement des dossiers avec nos nouveaux comités. On a plusieurs nouveaux gabarits qui ont été mis à l'essai dans les différents programmes au cours des derniers mois. Alors dans la stratégie, on vise une culture d'amélioration continue, ça veut dire qu'on aura un cycle de sept ans avec ce cycle d'évaluation, mais pendant la période de transition, c'est certain que les échéanciers sont modifiés dans certains cas et pour les comités, il y a toujours une période

d'apprentissage avant d'atteindre la vitesse de croisière, ça c'est tout à fait normal, mais une fois que le cadre est adopté, on aura des formations afin que toutes les unités et tous les décanats et les autres personnes qui participent au processus seront bien informées de tous les éléments et toutes les tâches. Alors je vous remercie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes pour cette présentation. On a prévu 30 minutes pour la discussion, mais pour ce faire, le Sénat va se transformer en comité plénier donc on a une proposition pour la transformation en comité plénier, vous l'avez sous les yeux. Hélène Albert en fait la proposition, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Lacina Coulibaly donc on va procéder au vote. Donc c'est adopté à l'unanimité. Pendant le comité plénier, nous allons interrompre la webdiffusion et l'enregistrement.

13. Rapport portant sur la diversité du secteur académique en 2023

Président d'assemblée : On passe au point 13 qui est le rapport portant sur la diversité du secteur académique en 2023 et je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Oui, on a commandé un rapport sur la diversité dans le secteur académique. L'idée ici c'est de faire un dépôt au Sénat académique. On en a discuté au Bureau de direction du Sénat l'autre jour pour savoir qu'est-ce qu'on fait avec un tel rapport. Il y a beaucoup d'informations pertinentes que je pense que l'université doit se pencher dessus qui est dans ce rapport-là. L'idée qu'on avait au BDS c'est peut-être de l'apporter au Comité de planification puis voir un peu dans quelle direction quels sont les suivis, les actions qu'on devra prendre comme institution suivant la réception de ce rapport-là. On s'était dit il y aura pas de présentation aujourd'hui sur le dossier, mais quand même s'il y a des questions ou des réflexions que vous avez, on pourra peut-être s'en servir pour alimenter le travail subséquent qui va se faire au niveau du Comité de planification. Donc voilà comme introduction, mais le rapport en tout cas je vous invite à en prendre connaissance si vous avez pas eu la chance, il y a des données très intéressantes là-dedans puis ça été compilé par notre Bureau de recherche institutionnelle. Voilà. Je sais pas si Elizabeth ou Gabriel veut rajouter là-dessus, mais essentiellement, c'est un dépôt puis on peut prendre quelques minutes pour recueillir vos commentaires initiaux puis on aura certainement la chance d'y revenir dans les prochains mois.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On avait prévu une dizaine de minutes s'il y a des questions. S'il y a des questions ou commentaires, on pourra les diriger vers Mme Dawes ou M. Cormier. On commence par Denis Lajoie.

Lajoie : Bonjour merci. Félicitations pour l'initiative, je trouve ça super bien d'avoir cette information-là. Une de mes interrogations puis c'est aucunement indicatif, j'apprécie déjà un départ de fait, plutôt je me dirigeais vers, bien le genre et l'âge ne sont pas les deux seules variables importantes de la diversité, pour pas avoir ciblé celles-là plutôt que d'autres, je veux dire on a un cadre légal au Canada qu'il y en a quatre groupes d'équité en matière d'emploi et plus parce qu'on regarde la Charte des droits et libertés canadiennes, bref, je vais m'arrêter là. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. M. Cormier.

Cormier : Ce n'est pas de l'information qu'on dispose de façon générale. Ceci c'est l'information qui vient lors de l'embauche et tout ceci puis de façon générale, ce n'est pas de l'information qu'on a.

Lajoie : Je comprends mieux la pertinence de l'information.

Cormier : Sinon, on l'a dans quelques cas pour certaines embauches plus récentes, mais c'est certainement pas représentatif de l'ensemble du corps professoral. L'information que vous voyez c'est ce qu'on a.

Lajoie : Merci.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision. Hélène Albert.

Albert : Encore une fois, c'est vraiment des données qui vont être utiles. Ça dépeint vraiment un portrait de qui on est du point de vue du genre puis des rangs puis tout ça. Je pense que c'est saillant pour tout le monde si on regarde ça, une des choses qu'on remarque par exemple c'est à la page 21 quand on regarde la proportion de professeurs titulaires masculins versus les professeurs titulaires féminins, il y a une grande disparité fait ce que je trouverais important dans la continuité de la réflexion sur ces données institutionnelles-là c'est un peu qu'est-ce qui explique ça comme si on pouvait pas faire une partie qualitative pour recueillir les données pour nous permettre d'apprécier ce qui est en cause, qu'est-ce qui explique un peu quand on se retrouve avec une certaine disparité comme celle-là alors je pense c'est là où c'est intéressant d'avoir la donnée parce que là on peut se poser la question. On sait que pour le moment c'est comme ça alors comment on peut expliquer que la situation soit ainsi. Je trouvais ça le fun, je veux dire ça serait le fun qui ait une partie qualitative en soutien à ça peut-être pour comprendre un peu davantage ces chiffres-là. Merci.

Cormier : Peut-être je peux répondre brièvement si vous me permettez, monsieur le président.

Président d'assemblée : Bien sûr, oui.

Cormier : Il y a une très forte corrélation entre le nombre de professeurs titulaires qui sont des hommes et l'âge si vous allez avec le tableau d'âge aussi du corps professoral donc c'est vraiment plus relié avec l'âge, il y a une très grande corrélation à ce niveau-là, mais je comprends le point de vue peut-être d'ajouter un peu de narratif. Je pense que l'objectif comme premier rapport c'était de donner l'information de façon peut-être plus brute sans faire de commentaire éditorial de cette façon-là, mais de surtout donner l'information puis s'il y a des choses qui sont d'intérêt dans certaines corrélations, bien c'est peut-être là qu'on peut les ajouter pour le prochain rapport.

Président d'assemblée : Merci M. Cormier. On a une question d'Olivier Clarisse.

Clarisse : D'abord, je voudrais remercier notre université de se pencher sur cette question importante et je viens de remarquer que malheureusement à l'instar de notre société, notre université n'est pas très différente à savoir que malheureusement il y a un biais systématique envers et contre les femmes au niveau de l'emploi durant ici et là ce rapport nous permet de mettre ça en évidence. Il y a des plafonds de verre. Il faut voir un petit peu comment on peut détruire ces plafonds de verre pour avoir une meilleure représentation surtout pour mieux refléter être en ___ avec notre population étudiante. C'est des choses qui sont importantes qui me paraît ici donc c'est un premier élément important qui va être source de réflexion et qui doit aller plus loin. J'ai quelques réticences à penser que malgré les chiffres, malgré les embauches ici que si les tendances actuelles la situation va se résorber par elle-même, je suis pas très convaincu, mais j'imagine qu'on va faire ces constats à tous les cinq ans pour savoir si on est sur la bonne lignée, mais j'encouragerais vraiment notre institution et chacun ou chacune à titre individuel de faire notre part et de combler ces lacunes. J'arrive pas à trouver mon mot ici, je m'excuse, mais je ___ allié là-dessus et de trouver comment mieux reconnaître le travail de chacune et à leur juste valeur. Ça c'est ce que je voudrais dire. Ma question c'est oui on voit ici au niveau académique, mais il y a aussi notre université n'est pas que académique, il y a aussi de l'administration et c'est important que dans toutes les sphères de notre université la parité avec les comptes minoritaires, et quand je dis femme c'est pas un groupe minoritaire, mais c'est un groupe sous visible aussi si pas actuellement mis en avant, ce soit fait également alors je serais aussi intéressé s'il y a ce rapport qui est fait du côté secteur non-académique, je pense que ça serait utile aussi de le partager. Merci.

Président d'assemblée : Merci M. Clarisse.

Cormier : Si vous regardez les données en terme de distribution au niveau des professeurs adjoints par exemple, le ratio est beaucoup plus proche homme-femme donc il y a une amélioration à ce niveau-là donc ça va s'améliorer avec le temps et le rapport au niveau administratif, je l'ai déposé au conseil l'année dernière. C'était le premier rapport d'un portrait des ressources humaines donc je l'ai déposé au conseil en juin. Je vais en faire un autre au mois de juin, mais c'est au conseil parce que c'était le côté administratif, mais là-dedans incluait les profs. Il est moins détaillé que celui-ci, mais c'était l'ensemble des employés.

Président d'assemblée : Merci. Nous avons une question de Céline Surette.

Surette : Merci. Je veux juste réitérer l'importance d'avoir une vision qualitative aussi qui porterait qu'on voit au niveau quantitatif, mais étant une personne quantitative, je vais juste vous donner une analyse que j'ai faite qui montre l'importance d'avoir du qualitatif. C'est vrai qu'on a dans les tranches d'âges plus jeunes plus d'égalité entre hommes et femmes dans les postes pour la plupart des facultés puis pour les rangs professoraux aussi c'est plus égalitaire, par contre quand on regarde aux rangs titulaires puis je ne me suis pas amusée de le faire pour les autres rangs, j'ai juste fait celui-là pour titulaire puis c'est pas une analyse parfaite, mais on a au campus de Moncton 56 femmes qui sont au-dessus de 50 ans, il y en a 29 titulaires. Elles ont peut-être en bas de 50 ans, mais disons 29 titulaires. Pour les hommes, on a 99 hommes sur 72 qui ont le statut de titulaire ce qui veut dire que si c'est 52 % pour les femmes maximum de 52 % puis maximum de 72 % pour les hommes ça fait qu'il y a quand même une disparité qui existe même quand qu'on considère la question d'âge puis c'est important de pas oublier ça puis de pas penser que le fait qu'on a une meilleure représentation au niveau des professeurs adjoints va résorber le problème. Puis certainement aussi il faut regarder les disparités importantes qu'on a au niveau de certaines facultés. Pour ne pas les nommer, génie et sciences ont du rattrapage à faire et c'est un rattrapage qui malheureusement ne s'est pas fait dans les derniers 20 ans où est-ce qu'on a pas vu le nombre de femmes professeures augmenter de façon importante ni en génie, ni en science ça fait que c'est pas juste une question d'âge, c'est aussi une question de recrutement et il va falloir regarder à avoir du recrutement très actif pour des candidatures féminines parce que souvent le problème c'est qu'on ouvre des concours puis on a pas de candidatures féminines ou on en a très peu. Il y a des choses à faire en amont puis c'est plus que juste regarder les chiffres, il faut avoir du qualitatif là-dedans. Je voulais juste amener ça. Il y a d'autres façons de regarder les chiffres, mais il faut le qualitatif pour vraiment comprendre le portrait.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette pour ces précisions. Je vais prendre une dernière question ou commentaire, Lyne Chantal Boudreau.

Boudreau : Je peux pas passer sous silence bien sûr mes commentaires par rapport à mes collègues qui viennent de s'exprimer. Merci beaucoup pour ce que vous avez mentionné, je suis très en faveur aussi avec l'approche qualitative. Je pense que les chiffres parfois nous donnent certaines informations, mais faut aller au-delà de ça puis même à l'arrivée de la personne lorsqu'elle arrive à notre institution comment on peut l'entendre puis Jeanne l'a dit aussi, ne parlez pas de nous sans nous, mais parlez de nous avec nous si on veut comprendre, c'est vraiment dans la rencontre de ces gens-là puis on veut vraiment une approche aussi d'une université beaucoup plus humaine. On mise là-dessus, mais pourquoi pas rencontrer ces personnes-là aussi et

de voir comment on peut travailler ensemble pour que les plafonds de verre probablement encore très ___ sont encore trop présents dans notre société ça fait je vous remercie beaucoup pour votre écoute.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Boudreau. Je ne sais pas si le VRER voulait faire un commentaire pour clore la discussion. Mme Dawes d'abord?

Dawes : Alors je voulais juste mentionner que ce rapport se fait dans le cadre des initiatives pour l'EDID. On a la politique d'équité en matière d'emploi et on a un plan d'équité qui sont envoyés pour consultation dans les prochaines semaines donc ce rapport c'est un rapport annuel qui est prévu dans la convention collective de l'ABPUM. C'est un outil qui nous permet d'examiner des questions importantes et c'est en lien avec les actions qu'on veut prendre pour améliorer la situation. Alors on prend note des commentaires, on va chercher à bonifier dans les prochaines années, c'était la première fois, mais c'est à voir en lien avec la politique qui s'en vient. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. C'est parfait, ça met fin à la discussion. M. Roy, voulez-vous ajouter quelque chose? Non, ça va?

VRER : Non c'est parfait. J'apprécie beaucoup les commentaires et les réflexions qui ont été faites puis c'est certainement une réflexion qu'on va pousser dans le temps puis je suis d'accord avec l'aspect qualitatif, je pense que ça va devenir important dans la suite des choses. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup.

14. Rapport du recteur et vice-chancelier

14.1 État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie (invité : Mathieu Lang)

Président d'assemblée : Nous allons passer maintenant au point 14, le rapport du recteur et vice-chancelier, le point 14.1, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie donc je cède la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Pour cette réunion, j'ai choisi de faire une présentation je dirais macro très à vol d'oiseau de l'avancement au niveau de la stratégie et pour ça, j'ai invité le coleader de la stratégie, Mathieu Lang, qui va faire la courte présentation et on sera ouvert pour des discussions pour les questions et également je me rends disponible, monsieur le président, pour toute autre question que vous aurez concernant le volet académique. Alors Mathieu, je te laisse la parole.

Lang : Bonjour tout le monde. C'est avec plaisir que je vous fais un bref état d'avancement du plan opérationnel, l'avancement de la stratégie. Je vais commencer par le projet transversal. Je sais que monsieur le recteur en a parlé au dernier Sénat. Depuis le dernier Sénat, le recteur ayant quitté le pays pour des fonctions, la première étape aurait été complétée, la deuxième étape commencera bientôt et mai et juin consistera à faire la tournée des unités administratives et la troisième étape peut commencer en même temps, mais qui va se faire durant l'année 2024 est d'adapter l'organigramme. On a toujours dit que la stratégie visait des cibles, se donnait des filtres avec cinq chantiers, mais aussi c'était important d'avoir des structures et des processus qui permettent l'atteinte des objectifs de la stratégie et donc il y aura cet exercice qui sera fait dans les prochains mois. Des grosses actions importantes, ce sont les trois embauches qui ont été faites. Dans le plan opérationnel il y avait des postes qui étaient créés pour assurer la mise en œuvre de la stratégie donc de créer une sorte de bureau ou d'équipe réseau de la réalisation des actions de la stratégie. On a procédé à l'embauche dès janvier de Hinde Kheroua, coordonnatrice des projets de la stratégie. À ce jour, on a réussi à produire neuf chartes de projets. Éventuellement il devrait avoir pour les 75 actions de la stratégie plus en rajoutant les projets phares. Il pourrait y avoir une charte de projet par action, par une grande action aussi par projet. Les chartes de projets rapidement c'est vraiment une feuille de route qui permet de déterminer, bien en fait les responsables sont déjà déterminés qui sont le porteur du projet, l'agent de projet, les intervenants, les collaborations, la trajectoire d'approbation, les étapes, les jalons, les différents jalons et les budgets associés à chaque projet. On travaille aussi sur un tableau de suivi. Vous allez avoir un condensé bientôt, mais c'est un tableau qui est plus complet sous forme Excel avec des dates, avec des échéanciers, des états d'avancement, etc. Puis aussi liés aux chartes il y a des indicateurs de réalisation qui doivent être produits donc c'est beaucoup le travail que Inde fait présentement avec chaque responsable des actions. Ensuite au niveau du service des ressources humaines on a procédé à l'embauche de Sabrina Sergoua qui est conseillère en développement et efficacité organisationnelle. Actuellement elle travaille beaucoup à faire un état des lieux de tous les processus RH et cet état des lieux-là permet une analyse, l'optimisation des processus; on en parlera dans la prochaine diapo, mais on verra où on en est rendu avec ce processus-là. C'est aussi la chargée de projet du système RH, un système informatisé qui va permettre d'éliminer de plus en plus les documents pdf liés au service de la paie puis à tous les autres systèmes ou services de ressources humaines. Enfin, il y avait un poste de chargée de rédaction qui était prévu donc Lise Mazerolle qui a été embauchée est arrivée le 11 mars. Tout de suite elle est plus dans une phase de premier mois d'appropriation des dossiers, l'appropriation de la stratégie, appropriation aussi des différents projets sur lequel où on a actuellement aussi besoin de ses services pour des demandes de financement, rédaction de documents, etc. Par rapport à l'état d'avancement pour chaque chantier, vous voyez dans la colonne total le nombre total d'actions. Elle se déploie dans le temps donc c'est normal qu'il y a des actions à faire ou en attente parce qu'il y en a qui sont prévues à partir de 2025. Par contre, en cours et aussi l'état d'avancement est tout simplement une moyenne des pourcentages pour chacune des sept actions qui sont en cours qui nous donne quand même une indication de où on est rendu. Le plan opérationnel va se déployer

sur trois ans donc si on tient pour acquis qu'on a commencé à la suite de l'adoption par le Conseil de l'Université le 23 septembre, 2023, on devrait au cours de l'année 2024 atteindre les 33 %, le tiers d'état d'avancement et l'année suivante 66 % puis la dernière année pour les mathématiciens, 99 % + 1. Ensuite si on penche pour les autres chantiers, le chantier talent donc il y a quatre actions qui sont commencées. Il y a une action qui est terminée, j'ai mis un « s », mais on devrait enlever le « s » par rapport au leadership organisationnel, c'est la création du forum réseau, un forum inter campus, inter secteur qui permet de réunir les gestionnaires, les responsables de chacune des unités et facultés et campus autour d'une même table pour faire l'évolution, faire de la formation, présenter les outils donc il y a eu un premier qui a eu lieu à l'automne au mois de novembre puis le prochain aura lieu à la mi-juin. Pour ma part, je suis très satisfait de l'état d'avancement. Des fois on a peut-être l'impression que ça avance pas autant, mais quand on vient à faire les bilans, c'est là qu'on réalise qu'on a beaucoup travaillé et que les dossiers avancent. L'état d'avancement des projets phares maintenant, on est un peu en attente par rapport au milieu de vie; les couleurs j'ai pas répété, mais les couleurs sont liées à chacun des chantiers. Pour ce qui est des résidences, on est en attente d'une réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les fonds de pré-construction et par rapport au C.E.P.S., qu'est un projet majeur aussi de plusieurs millions. On a la visite prévue du 15 avril du ministre Greg Turner qui est ministre du Ministère des études postsecondaires, formation et emploi ainsi que le sous-ministre Daniels. Le projet phare du chantier talent, c'est un programme de formation ou des programmes de formation en leadership et développement professionnel. Il y a déjà deux premières cohortes qui sont en cours, la première cohorte termine sa deuxième année cette année, la deuxième cohorte a commencé cette année et terminera l'année prochaine puis la troisième cohorte, l'accent sera mis sur le personnel femme et aussi la diversité donc une action plus particulière. Pour ce qui est du chantier enseignement et RDC, un des projets phares c'est celui qui consiste à créer un centre d'excellence en pédagogie universitaire sur la créativité et l'engagement. Il y a déjà des négociations avec les syndicats puisqu'on veut consolider les activités du SAAS autour du Centre d'excellence en pédagogie universitaire puis on veut aussi lier, créer des liens entre le Centre d'excellence en pédagogie universitaire et tout l'exercice qui cadre l'assurance de la qualité. Pour ce qui est des instituts de recherche, on devrait lancer l'institut de recherche cette année en 2024 avant la fin de l'année sur la recherche en santé puis il y a des consultations qui sont à venir bientôt. Il me semble avoir entendu du côté de la FESR que le prochain institut serait en fait à titre de rappel chaque axe de recherche prioritaire de l'université, la santé, l'environnement, les études acadiennes et le milieu minoritaire auront leur propre institut et le prochain qui est dans le moulin qui risque d'être le prochain sur lequel on va travailler, ça sera celui sur les études acadiennes et le milieu minoritaire. Pour ce qui est de l'incubateur, il y a déjà sous le leadership de Jean-François Thibault et Mathieu LeBlanc ainsi que Sid-Ahmed Selouani, il y a déjà un ébauche et des discussions ont eu lieu sur une première mouture d'un modèle et le travail va se poursuivre dans les prochains mois. Enfin pour ce qui est de l'infrastructure numérique, je pense que le recteur avait présenté lors du dernier Sénat trois diapositives par rapport à toute l'infrastructure numérique, mais tout de suite c'est vraiment le système RH et le système de paie qui est au cœur de ce grand chantier ou de ce grand projet phare. Par rapport pour chaque chantier que ce soit par rapport aux actions ou par rapport aux projets phares, il y a toute la question des actions prioritaires qui sont ciblées. On aime dire le one thing ou l'action qu'on veut faire avancer le plus par rapport au milieu de vie c'est la révision des programmes de bourses et de recrutement et de rétention. Dans le contexte du plafonnement des offres d'admissions pour les étudiants internationaux, la révision de ces programmes-là est clé. Il l'était déjà avant, mais il le devient davantage. Par rapport au chantier talent, il y a tout un travail d'analyse pour faire l'état des lieux. J'en ai parlé avec le travail de Sabrina. Il y a le développement d'une marque employeur aussi qui est sur la table à dessin. Je vous ai parlé du système informatique et aussi la politique d'évaluation des compétences qui est en train de se faire élaborer qui aura un grand impact sur le travail ou les emplois à l'Université de Moncton. Par rapport à l'enseignement et à la recherche, tout de suite je suis à la Faculté des sciences de l'éducation. On travaille pas dans cette salle-ci, mais on travaille dans une autre salle de classe pour travailler avec un sous-comité sur la signature Université de Moncton sur la créativité et l'engagement. On est en processus de création actuellement et évidemment, vous avez vu passer probablement des consultations sur un autre gros travail qu'effectue le vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales par rapport au code d'assurance de la qualité des programmes, il va y avoir un impact majeur sur l'avenir et le développement de nouveaux et de programmes actuels à l'université. Pour le chantier communauté, vous avez peut-être vu que le pourcentage d'avancement était moins grand que les autres chantiers, mais un travail de fond est en train d'être fait par rapport à la construction d'un registre des principaux partenaires. Déjà on l'a fait au niveau des campus à Edmundston et Shippagan puis au niveau du campus de Moncton, c'est plus un regard macro à la fois d'identifier les principaux partenaires institutionnels puis aussi par rapport au principal partenaire du campus, mais soyez pas étonnés qu'on cogne à la porte des facultés et aussi des unités ou des services plutôt par rapport aux principaux partenaires facultaires parce qu'on sait aussi que chaque faculté peut avoir des partenaires qui sont à la fois institutionnels, mais qui sont à la fois particuliers à des facultés. Donc ce registre-là permettra à la fois de voir l'ampleur des partenariats que l'université entretient, mais aussi de voir les recoupements ou les croisements des différents services donc ça pourra peut-être favoriser ou en fait on souhaiterait favoriser un meilleur alignement quand vient le temps de transiger ou d'avoir des relations avec nos partenaires. Enfin le dernier chantier c'est le leadership organisationnel. C'est vraiment comme je vous ai parlé l'embauche de trois nouvelles personnes, mais c'est vraiment toute la question de mettre en place ce bureau-là, voir au fonctionnement, voir à comment on peut arrimer les opérations actuelles, nos façons de faire traditionnelles avec les changements souhaités notamment en utilisant davantage l'approche projet dans la réalisation de nos actions. Je m'arrête là. Si vous avez des questions si elles sont plus techniques, peut-être que c'est moi qui va y répondre. Si c'est plus fondamental, je laisserai monsieur le recteur répondre aux questions.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lang. On peut passer aux questions. Si vous avez des questions, levez la main et on pourra les diriger soit vers M. Lang ou soit vers monsieur le recteur. J'attends vos questions ou commentaires. On va commencer par Lyne Chantal Boudreau.

Boudreau : Bonjour Mathieu et merci beaucoup pour cette présentation-là. J'avais juste une petite question puis peut-être ça déjà été mentionné auparavant puis j'ai peut-être manqué l'information, c'est en lien avec la diapo état d'avancement des projets phares puis là où on voit la troisième cohorte qui est femme et diversité. Je me demandais est-ce qu'il y aura une invitation particulière qui va être lancée? C'est sûr que je suis présidente du Comité femme égalité entre les genres, est-ce qu'on va être informé ou non ou je sais pas, je voulais savoir la stratégie que vous allez prendre pour aller à la rencontre finalement des personnes femmes de notre université.

Lang : Monsieur le recteur veut prendre la parole, mais je veux juste préciser qu'il y a quand même actuellement des femmes qui font partie de la formation du personnel cadre donc c'est pas seulement les hommes, il y a déjà des femmes qui sont participantes à la formation, mais peut-être monsieur le recteur vous voulez rajouter.

Boudreau : J'ai manqué un bout Mathieu, ça coupé je m'excuse. T'as dit quelque chose puis je j'ai complètement manqué, je suis désolée.

Lang : Je disais que dans les deux premières cohortes il y avait déjà des femmes qui faisaient partie de la formation.

Boudreau : Oui, ça j'en doute pas du tout. J'en doute pas du tout. C'est juste que ça m'a interpellé, le titre m'a vraiment interpellée puis j'aimerais avoir des éclaircissements si c'est possible. Merci Mathieu.

Recteur et vice-chancelier : Donc la troisième cohorte on veut viser davantage de femmes et diversité et lorsqu'on va finaliser, pas finaliser, mais discuter la charte de projets évidemment tous les partenaires potentiels qui devraient se retrouver autour de ce projet-là vont être sollicités. Ça vient toujours me chercher quand les jeunes nous parlent d'une consultation parce que je pense que d'ici quelques années vous allez être allergiques aux consultations parce que j'espère que vous sentez qu'on a le réflexe d'aller vers vous pour vous asseoir autour d'une table puis aller chercher vos commentaires et vous impliquer parce que dans la stratégie on parle de créativité, mais on parle aussi d'engagement puis pour engager les gens bien il faut qu'ils viennent participer dans la large mesure au développement puis dès le début dans le cadre de ces projets-là puis partager leurs objectifs puis aussi leurs idées. Alors c'est sûr que dans cette initiative-là, cette troisième cohorte-là on va solliciter les personnes autant à l'interne qu'à l'externe parce qu'il y a des gens à l'externe qui ont l'expérience à faire des programmes de leadership pour les femmes et la diversité donc ça va être important de les solliciter dans ce cadre-là. C'est pour ça que les chartes de projets sont très importantes pour chacune de ces actions-là pour si possible ne pas oublier les gens qui devraient être autour de la table. C'est la prochaine étape.

Président d'assemblée : Mme Boudreau, je sais pas si vous vouliez rebondir là-dessus; je peux vous céder la parole maintenant avant de passer à M. LeBlanc. Non, d'accord. Alors je vais céder la parole à Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Bonjour. Merci Mathieu pour la présentation. J'aurais deux questions, le registre et partenaire communautaire, comment vous avez fait le recensement pour ceci?

Lang : Au niveau des campus d'Edmundston et de Shippagan, je pense que le leadership a été assumé par les vice-recteurs. Pour ce qui est du campus de Moncton, on a procédé plus pour l'instant au niveau institutionnel donc plus avec le Bureau de direction des partenariats et ___ et relation avec les alumni. La prochaine étape j'en ai déjà discuté avec le VRER, c'est de rencontrer à la RDD l'ensemble des doyens et doyennes puis c'est là j'imagine vous serez interpellés comme doyens de la FESR et là on va faire dans une deuxième étape un recensement un peu plus micro plus au niveau des facultés. On entend bien ou on prévoit aussi que ça peut être complexe parce qu'à quel niveau de précision on va vouloir aller, par exemple une faculté comme la mienne aux sciences de l'éducation c'est peut-être plus simple, mais dans d'autres facultés puis je pense à l'École de travail social qui peut avoir des placements, faudra se poser la question est-ce que les partenaires pour les placements de stages rentrent dans ce registre-là ou pas. C'est le genre de questions qu'on est pas prêt pour l'instant à répondre à cette question-là fait que c'est pour ça qu'il y a un petit délai, mais quand on aura les réponses à ces questions-là, on pourra plus facilement aller auprès des facultés et aussi probablement lorsque ça s'applique auprès des services aussi.

LeBlanc, F. : Merci. Deuxième question c'est lié à l'incubateur. Quand va-t-on engager plus de partenaires par exemple nous notre bureau de soutien à l'innovation qui a beaucoup d'expérience dans la matière, à ma connaissance ils ont pas encore été inclus dans le projet. Quand est-ce qu'on va avoir une charte de projets?

Lang : Tout de suite on a demandé à la Faculté des arts et sciences sociales d'assumer un leadership pour concevoir un peu les grandes lignes, les premières lignes du projet. On a eu une rencontre cette semaine pour avancer les premières sections de la charte de projets. La prochaine étape c'est d'identifier peut-être plus une personne agent de projets qui va pouvoir passer à la prochaine étape de rencontrer tous les partenaires et c'est là que ça va se faire. Moi j'aimerais que ça se fasse avant la fin juin dans les prochaines semaines, les prochains mois, mais c'est ça qui est sur le radar présentement.

LeBlanc, F. : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je vois que Lyne Chantal Boudreau a levé la main ou est-ce que c'est une vieille main.

Boudreau : Non c'est pas une vieille main, c'est juste que ça coupé vraiment à différents moments. J'ai entendu monsieur le recteur puis j'aurais aimé revenir c'est pour ça que, j'avais levé ma main pour que ça puisse se continuer, mais par le temps que je puisse répondre, c'était déjà rendu à mon autre collègue. Je voulais juste rectifier un petit peu, je parle vraiment de sollicitation dans le commentaire que je faisais de savoir comment qu'on allait être sollicité. C'était vraiment ça que je misais dessus et non autre chose. Je sais qu'on a eu une rencontre hier et tout ça puis on a discuté de différentes affaires, mais aujourd'hui je parle de sollicitation puis je remercie Mathieu quand même puis je remercie pour les réponses que vous m'avez données aussi. Je crois que tout le monde a bien compris, c'est correct? Merci beaucoup.

Recteur et vice-chancelier : Monsieur le président, je voulais juste ajouter que nous aussi on est en rodage, je veux dire en terme de mise en œuvre. Comme Mathieu l'a dit, nos agentes de projets viennent d'arriver et aussi ils nous font de la formation et donc il y a un petit peu de rattrapage qu'on va devoir faire dans les prochaines semaines, prochains mois pour être en mesure de faire les choses correctement de façon optimale.

Lang : Je pourrais rajouter aussi à ce que vous venez de dire monsieur le recteur que si vous sentez que vous devriez être interpellé, hésitez jamais à poser la question parce que ça peut être simplement un oubli, ça peut être simplement on est pas rendu là, mais ça fait partie de l'aspect de communication franche et transparente que c'est important d'avoir. Vous pouvez me passer le mot évidemment, les liens de communication sont toujours ouverts par rapport à ça.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires au sujet de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie? Ça va. Sinon, merci M. Lang pour cette présentation et je sais pas s'il y a d'autres questions pour le recteur qui est disposé à répondre à d'autres questions en lien avec la stratégie ou non pour le point 14, rapport du recteur et vice-chancelier. Je ne vois rien donc je vais proposer qu'on passe au point 15.

15. Affaires nouvelles.

15.1 Remerciements

Président d'assemblée : Le point 15, affaires nouvelles. Le point 15.1, des remerciements d'abord pour trois personnes étudiantes dont le mandat se termine au Sénat académique et une professeure à la retraite également donc Yannick Boudreau, Abby Godin, Antoine Rochette et pour la professeure à la retraite, Jeanne-d'Arc Gaudet donc merci beaucoup pour votre engagement et pour votre participation active au Sénat académique. Merci encore pour votre engagement.

15.2 Modification à la date du Sénat académique du mois d'août

Président d'assemblée : Le point 15.2, modification à la date du Sénat académique du mois d'août, je vais laisser la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors comme le titre l'annonce, on vous propose de modifier la date du Sénat académique au mois d'août pour qu'elle ait lieu le 26 août, le lundi 26 août en présentiel à Moncton. La raison de la modification de la date c'est qu'il y a à Moncton durant la fin de semaine disons le jeudi, vendredi, samedi et dimanche un grand événement spectacle country qui fait en sorte que nos hôtels sont remplis et que les prix deviennent exorbitants pour les chambres qui reste. Donc il y a plusieurs facteurs, l'an dernier je pense qu'on était dans une situation similaire, cette année c'est vraiment la solution qu'on vous propose puis on a au BDS décidé ou vous proposerait la date du 26 août, un lundi. Si vous voulez la prendre en note, c'est sûr que vous allez recevoir des invitations, etc. À ce moment-là on pourra être en présentiel puis avec des prix quand même corrects au niveau des hôtels. Alors voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale donc veuillez inscrire cette date à vos agenda.

16. Prochaine réunion : le vendredi 10 mai à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton

Président d'assemblée : Le point 16, prochaine réunion. Un rappel donc le 10 mai à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton. Il y a une question, Sylvie Morin.

Morin : J'ai peut-être manqué quelque chose au début, mais on a reçu un courriel mercredi qui parlait plutôt du mercredi 21 août donc il y a eu un autre changement? J'avais réservé ma chambre d'hôtel déjà.

Secrétaire générale : En effet, c'est un deuxième changement. On va tenter de réparer toutes les dates qui ont circulé pour avoir une seule date, lundi le 26 août à Moncton en présentiel.

Morin : Ok. Je veux juste souligner c'est vraiment dans la semaine précédant la rentrée, c'est pas idéal à ce niveau-là, mais je vais voir pour faire changer le tout. Merci.

17. Clôture

Président d'assemblée : Et ça nous amène à la toute fin donc le point 17 c'est la clôture donc je propose la levée de la séance et je vous remercie pour votre participation et surtout je vous souhaite une très belle fin de semaine. Merci et au plaisir de vous revoir le 10 mai.